

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-deux et le 15 juin à 14h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 08 juin 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-20 – Délibération de sortie de biens de l'inventaire par mise au rebut pour obsolescence

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Par analogie avec l'article L.2241-1 du CGCT pour les communes, toute cession d'un bien doit être précédée d'un déclassement du domaine public et il revient au Conseil d'Administration de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Régie.

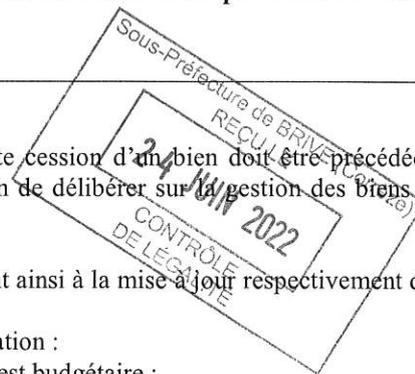
Dans tous les cas de sortie de bien, l'ordonnateur et le comptable procèdent ainsi à la mise à jour respectivement de leur inventaire et de l'état de l'actif.

Pour ce faire, le directeur informe le comptable de la sortie de l'immobilisation :

- Par la voie classique des titres et des mandats lorsque l'opération est budgétaire ;
- Par le biais d'un certificat administratif pour les opérations d'ordre non budgétaires que sont les opérations d'apport et de mise à la réforme.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la sortie de l'actif de divers biens figurant à l'état de l'actif, désignés ci-après, devenus hors d'usage et destinés à la destruction ou bien dont l'état de vétusté ne permet plus une utilisation pour l'exécution des missions de service public.

N° Inventaire	Article	Opération	Désignation	Date Acquisition	Valeur acquisition	Valeur Nette Comptable au 31/12/21
2010-1	2033	002	Insertion JO	01/01/2010	451.00	0
2010-2	2033	002	Insertion C F Pub	01/01/2010	376.86	0
2010-3	2033	002	Insertion JO	01/01/2010	70.00	0
2011-1	2033	002	Insertion C F Pub Marché nettoyage locaux	01/01/2011	311.84	0
2011-2	2033	002	Insertion C F Pub Marché 4x4	01/01/2011	477.48	0
2011-3	2033	002	Insertion C F Pub Marché 4x4	01/01/2011	400.80	0
2011-4	2033	002	Insertion C F Pub Marché 4x4	01/01/2011	466.88	0



2012-1	2033	002	Insertion C F Pub Marché véhicule utilitaire	01/01/2012	1972.26	0
2010-4	2051	002	Création site internet	01/01/2010	2526.00	0
2010-5	2051	002	Création site internet	01/01/2010	5894.00	0
2011-5	2051	002	Logiciel Sphinx	01/01/2011	1615.00	0
2014-8	2051	002	Licence antivirus Panda sécurité	01/01/2014	2312.38	0
2015-13	2051	002	Moteur base de données Progema	01/01/2015	521.12	0
2013-4	2181	002	Moteur neuf pour climatisation	01/01/2013	1079.35	0
2011-12	2183	002	Logiciel compta Progema	01/01/2011	2355.00	0
2011-13	2183	002	Ordinateur portable lifebook E751+moniteur	01/01/2011	1377.00	0
2013-7	2183	002	Antivirus Panda Sécurité	01/01/2013	325.20	0
2011-15	2183	002	Casque + Webcam	01/01/2011	143.00	0
2011-16	2183	002	Ordinateur portable Lifebook T580+moniteur	01/01/2011	1060.00	0
2011-17	2183	002	Pack office pour ordinateur T580	01/01/2011	280.00	0
2011-18	2183	002	VD Lecteur	01/01/2011	939.79	0
2011-18	2183	002	Ordi Vostro + moniteur+licence office	01/01/2011	1426.00	0
2013-8	2183	002	Ecran TV contrôle vidéo sûreté	01/01/2013	149.00	0
2014-2	2183	002	Lot de 4 imprimantes Epson	01/01/2014	3960.00	0
2014-21	2183	002	Lot 2 imprimantes banque enregistrement	01/01/2014	1980.00	0
2014-4	2183	002	Scanner embarquement IER 602	01/01/2014	1535.00	0
2016-4	2183	002	Télévision aérogare 46 P	01/01/2016	332.50	0
2016-5	2183	002	Télévision salle d'arrivée LG	01/01/2016	290.83	0
2016-8	2183	002	1 Station CUPP-T Workstation Accueil	01/01/2016	785.00	0
2017-5	2183	002	1 Station CUPP-T windows 64 Enregistrement Pax	01/01/2017	1035.00	0
2017-11	2183	002	5 licences windows 7 Pro	01/01/2017	1997.55	0
2017-13	2183	002	Télé Bar Aérogare	01/01/2017	190.83	0
2010-12	2188	002	Karcher NHPK7410	01/01/2010	715.00	0
2010-22	2188	002	Radio Kenwood 3302	01/01/2010	1260.00	0
2010-23	2188	002	Radio Atex Kenwood 3260 EXE	01/01/2010	3860.00	0
2011-21	2188	002	Matériel de secours et de soins	01/01/2011	1377.09	0
2011-37	2188	002	Manche à vent	01/01/2011	177.00	0
2011-39	2188	002	Stand parapluie 4x3	01/01/2011	2349.00	0
2011-43	2188	002	6 extincteurs 4 granit + 2 silice	01/01/2011	998.93	0
2011-44	2188	002	Extincteurs granit+housses+coffrets	01/01/2011	573.70	0
2011-47	2188	002	Lot 6 pavillons 2FR+2CEE+2 aérogare	01/01/2011	456.80	0
2011-48	2188	002	Radio Kenwood+radio aviation Icom	01/01/2011	2166.92	0
2012-26	2188	002	Lot de 2 manches à vent	01/01/2012	340.00	0
2013-14	2188	002	Alarme silencieuse sûreté	01/01/2013	2511.60	0
2015-7	2188	002	Batteries pour onduleurs	01/01/2015	1424.27	0
			TOTAL €		69 646.98	

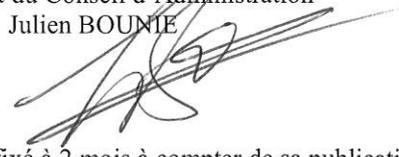
Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-1 et L2241-1,
Vu l'instruction NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations, et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14, M52-57-71 et M4,
Considérant qu'il y a lieu de prononcer la réforme des biens précités :

- Autorise leur déclassement du domaine public,
- Autorise le Directeur de la Régie à signer tous les actes à intervenir en application de la présente

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Votes : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le ...24.106.2022.....
Publiée et notifiée le ...24.106.2022.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.

Sous-Préfecture de BRIVE (Corrèze)
REÇU LE
24 JUN 2022
CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ